

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE

a connaissance des langues étrangères est plus importante que jamais et plus que jamais on est autant de fois homme que l'on parle de langues. Dans un monde globalisant, le multilinguisme est devenu une nécessité plutôt qu'un atout. D'où l'importance de pouvoir disposer de méthodes efficaces d'apprentissage des langues, surtout dans le cas d'une population parlant une langue de moindre diffusion. Aux Pays-Bas et en Flandre, on se rend bien compte de ce besoin, ce qui explique peut-être qu'au cours des cinquante dernières années, la méthodologie de l'apprentissage des langues étrangères y a connu une véritable révolution copernicienne.

ÉVOLUTION DE LA DIDACTIQUE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Jusqu'aux années 1960, l'apprentissage des langues étrangères était considéré comme une affaire purement linguistique. Il s'agissait exclusivement de l'acquisition du code de la nouvelle langue et pour cela on présentait aux apprenants les règles de la grammaire et des listes de vocabulaire. La grammaire et le vocabulaire furent structurés et dosés pour faciliter l'acquisition par le biais d'exercices de traduction et d'exercices lacunaires. De cette façon, l'apprentissage des langues a été réduit à une tâche purement cognitive. Déjà dans les années 1970, plusieurs réactions contre cette approche formelle ont vu le jour. La méthode directe, basée sur le behaviorisme américain, mettait l'accent sur l'imitation directe de phrases utiles dans la conversation avec les natifs et, en Belgique, la méthode SGAV (structuro-globale audiovisuelle), qui misait d'abord sur l'oral et le non-verbal, est devenue particulièrement populaire, surtout dans l'enseignement secondaire. Sous l'influence de la sociolinguistique, dans les années 1980, la méthodologie prenait une tournure communicative: de la communication avant toute chose! Nombreux sont les cours et les méthodes qui depuis lors ont choisi le mot magique *communicatif* dans leur intitulé.

3

Le principe directeur de cette méthode était à juste titre: ce qui importe, ce n'est pas ce qu'on *connaît de* la langue, mais ce qu'on peut *faire avec* la langue. Ce passage vers l'acte langagier avait comme conséquence une attention particulière au vocabulaire au détriment de la grammaire. Les cours communicatifs visaient l'interaction verbale dans l'hypothèse que la compétence grammaticale suivrait bien le développement lexical. Quod non. Deux décennies de méthodologie communicative ont malheureusement démontré que la compétence formelle de la langue ne s'acquiert pas spontanément. Et donc, dans les nouveaux cours, la grammaire est de retour.

Entre-temps, le monde a de nouveau fort changé. Des mouvements migratoires considérables, une globalisation croissante, des développements européens et des changements technologiques ont eu des répercussions énormes sur les cours de langues étrangères.

D'abord la migration et la globalisation croissante. Combinés, ces deux phénomènes sociaux ont ajouté à l'enseignement des langues étrangères la tâche importante du développement de la compétence interculturelle. L'idéal du locuteur communicatif qui maîtrise les actes langagiers tels que l'expression de ses besoins, ses désirs, ses excuses, ses conseils, etc. ne suffit plus. Dans un monde multiculturel, la formation à l'interculturalité s'ajoute à celle du multilinguisme. Il s'est avéré, en effet, que la réalité multiculturelle est souvent autant une source d'incompréhension que la différence langagière. Dès lors, dans l'apprentissage des langues étrangères, l'idéal du «locuteur natif» a été remplacé par celui du «locuteur interculturel», celui qui a développé la compétence d'analyser et de comprendre les phénomènes culturels et identitaires dans la communication. Pour répondre à cette nouvelle tâche, les cours et les formations récents ont ajouté à leur contenu traditionnel une composante multiculturelle qui doit mener à plus de *cultural awareness* chez l'apprenant d'une langue étrangère.

À cette influence sociétale s'est ajoutée récemment une influence européenne majeure, celle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Le CECR est un document de référence du Conseil de l'Europe qui décrit les niveaux de compétences nécessaires pour les cours, les tests et les examens en langues étrangères des partenaires européens. Ce document basé sur un large consensus sur le nombre et la nature des niveaux appropriés pour l'organisation de l'apprentissage des langues, sert maintenant aux Pays-Bas et en Belgique comme cadre de référence pour la plupart des cours de langues étrangères. L'enseignement, les organisateurs de cours, les institutions de tests et les auteurs de cours ont adopté les six niveaux correspondant à la division classique en niveau de base (utilisateur élémentaire: A1 et A2), niveau intermédiaire (utilisateur indépendant: B1 et B2) et niveau avancé (utilisateur expérimenté: C1 et C2) comme principes directifs pour l'enseignement, les programmes et les tests. Depuis l'introduction de ce CECR, l'enseignement des langues étrangères s'est profondément transformé et est au niveau européen devenu plus uniforme et plus comparable .

Le troisième facteur qui a fondamentalement transformé l'apprentissage des langues est la révolution technologique du XXIe siècle. L'introduction de la technologie de la communication et de l'information, l'utilisation de plate-formes d'utilisateurs, l'accès à l'internet, l'introduction de l'ipod en tant qu'outil didactique ont mis à la disposition des apprenants et des enseignants des possibilités didactiques jadis insoupçonnées. Il est en ce moment encore impossible de prévoir ce que seront les conséquences ultérieures de cette révolution technologique, mais déjà aujourd'hui le gouvernement wallon a lancé une plate-forme d'apprentissage du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais accessible gratuitement par Internet pour tous les Wallons. Cette plateforme *Wallangues* propose des cours interactifs à domicile avec des exercices d'audition, de lecture et de prononciation.

APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE

On se rappelle que la politique linguistique de l'Europe a comme objectif «d'entretenir et de développer la diversité de la vie culturelle en Europe par une connaissance accrue des langues nationales et régionales, y compris les moins largement enseignées» (recommandation R (98) de la Commission européenne). À cette fin, un Plan d'action a été proposé en 2004, visant le multilinguisme en adoptant le but explicite que le plus grand nombre de citoyens européens soit capable de parler deux langues en plus de leur langue maternelle. On peut se demander ce qu'il en est maintenant aux Pays-Bas et en Belgique.

Aux Pays-Bas, l'apprentissage de l'anglais a été rendu obligatoire dans l'enseignement primaire «pour familiariser les enfants avec l'anglais comme langue internationale» (article 9 de la loi sur l'enseignement primaire). Normalement les élèves commencent l'apprentissage de l'anglais dans les deux dernières années de l'école primaire. Entre-temps, plus de 500 écoles primaires offrent déjà un enseignement de langues étrangères dans les premières années de la formation (onder- en middenbouw). Puis, au niveau de l'enseignement secondaire, tous les élèves de la formation de base (Basisvorming) suivent en principe deux langues étrangères (l'anglais et le français ou l'allemand), mais dans les sections plus fortes (havo, vwo) les élèves doivent apprendre une troisième langue, qui peut être une langue de l'Union européenne, mais aussi le russe, l'arabe, le turc ou le frison.

En Belgique, la situation est plus compliquée et moins uniforme. Étant donné qu'il y a eu plusieurs réformes de l'État qui ont finalement divisé le pays en quatre régions linguistiques (la région unilingue néerlandaise, la région unilingue française, la région bilingue bruxelloise et la région allemande), dans lesquelles les trois Communautés peuvent indépendamment déterminer leur politique linguistique, il y a de grandes divergences dans l'apprentissage des langues étrangères.

En Flandre, le français est imposé à tous les élèves à partir de la cinquième primaire comme deuxième langue. Mais une nouvelle Note linguistique (*Taalnota*) du ministre de l'Enseignement Pascal Smet, approuvée par le gouvernement flamand en 2011, propose que les élèves des écoles flamandes puissent choisir entre l'anglais et le français comme première langue étrangère. L'anglais obtiendra ainsi, comme le français, le statut de deuxième langue dans l'enseignement flamand. De cette façon, la Flandre prône l'apprentissage de la deuxième langue du pays, le français, et de la langue véhiculaire européenne, l'anglais. Mais les écoles flamandes auront également la possibilité de proposer l'apprentissage d'autres langues de l'Union européenne, ainsi que des langues des pays dits BRIC, c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine. Cette proposition devrait être mise en place à partir de l'année scolaire 2013-2014.

Au sud du pays, l'enseignement francophone ne rend pas obligatoire l'apprentissage du néerlandais comme deuxième langue. On peut donc juger comme au moins étrange la réaction de la ministre de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française, Marie-Dominique Simonet, qui trouve la *Taalnota* «contraire à l'ouverture de la Flandre vers ses partenaires wallon et français». En effet, les Wallons ont, eux, le choix entre le néerlandais, l'anglais ou l'allemand comme deuxième langue. Depuis le décret du 13 juillet 1998, les cours de langue sont généralisés à partir de la cinquième primaire, à raison de deux périodes par semaine. Jusqu'à aujourd'hui, le néerlandais reste de loin la seconde langue la plus choisie par les élèves de primaire. Selon les statistiques de l'Etnic (le service de statistiques de la Communauté française) de 2009-2010, le néerlandais est choisi dans 1 459 établissements, contre 631 pour l'anglais et 42 pour l'allemand. Par contre, la situation est totalement différente dans l'enseignement secondaire. Là, le néerlandais est nettement en perte de

vitesse. Les mêmes statistiques indiquent que les élèves wallons de première secondaire optent en majorité pour l'anglais comme première langue étrangère. En 2009-2010, 23 768 élèves, soit 51%, ont choisi l'anglais comme première langue seconde, contre 21 615, soit 46 %, le néerlandais et 939, soit 2%, l'allemand. Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'année 2007-2008, où le choix était encore équivalent pour les deux langues principales (autour de 49%), on ne peut que constater une perte de popularité du néerlandais. Notons qu'en plus dans certaines filières techniques et professionnelles les élèves n'apprennent aucune langue seconde. Quant à la situation de l'apprentissage des langues étrangères dans l'enseignement supérieur (non universitaire), les chiffres récemment publiés par Philippe Anckaert et Dany Étienne présentent une image désastreuse: 51% des établissements n'offrent aucun cours de langue et moins de 11 % ont des cours obligatoires de néerlandais. On est donc loin de la vieille promesse «tous bilingues en 2002», proclamée à l'époque par Laurette Onkelinx lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement francophone.

En Région métropolitaine bruxelloise, où en vertu des lois linguistiques le néerlandais est obligatoire comme «première langue moderne» dans l'enseignement francophone, et le français dans l'enseignement flamand, tous les élèves apprennent la seconde langue à partir de la deuxième primaire, à raison de trois heures par semaine, et à raison de cinq heures par semaine en troisième et quatrième années (article 10, loi linguistique, 1963). Et bien qu'ici le néerlandais et le français restent des valeurs sûres dans l'enseignement, le manque de bilingues néerlandais-français sur le marché de l'emploi est toujours criant. Ce manque a heureusement inspiré les autorités à investir dans de nouvelles initiatives. Une de ces initiatives qui connaît déjà un succès spectaculaire en Communauté française est l'enseignement en immersion.

L'ENSEIGNEMENT EN IMMERSION

L'enseignement en immersion linguistique vise à favoriser l'apprentissage d'une langue moderne «en assurant une partie des cours de la grille horaire dans cette langue» (décret du 13 juillet 1998). Concrètement, les élèves suivent des matières comme l'histoire, la géographie ou les mathématiques dans une deuxième langue. Il s'agit donc toujours d'une immersion partielle dans la langue cible, certains cours étant toujours assurés en français. La part des cours immersifs varie sensiblement de la maternelle au secondaire: trois quarts des cours entre la troisième maternelle et la deuxième primaire, entre un quart et deux tiers des cours entre la troisième et la sixième primaire, un quart de l'horaire dans le secondaire.

L'enseignement en immersion de la Communauté française est une méthode mixte, combinant immersion partielle et enseignement direct de la langue étrangère, puisqu'on maintient des cours de langue cible. Cette forme d'enseignement est devenue rapidement populaire en Wallonie. Plus de 250 écoles de la Communauté française offrent déjà l'une ou l'autre formule d'enseignement en immersion avec surtout le néerlandais comme langue d'immersion. La Communauté flamande, qui était au début très réticente à l'idée de l'enseignement en immersion, va dès septembre 2013 également donner la possibilité aux élèves du secondaire de suivre des cours en immersion. Cette possibilité est inscrite dans la *Taalnota* du ministre Pascal Smet, qui a précisé qu'un maximum de 20% des matières pourront être suivies dans une langue étrangère et que les cours en immersion ne seront jamais obligatoires. Les élèves (et leurs parents) pourront donc choisir s'ils souhaitent suivre une certaine matière en néerlandais ou dans une langue étrangère.

Aux Pays-Bas aussi cette évolution vers un enseignement bilingue commence à s'intensifier. L'enseignement bilingue (*Tweetalig Onderwijs*, tto) y existe depuis 1989, mais connaît actuellement un intérêt croissant. Des 500 écoles ayant la section la plus forte de l'enseignement secondaire (*vwo*), 120 offrent la possibilité de suivre un enseignement bilingue. La deuxième langue est exclusivement l'anglais, à l'exception d'une école qui utilise l'allemand. C'est l'*Europees Platform* qui coordonne cet enseignement bilingue, mais le ministère en a déterminé quelques conditions de base. La part des cours en deuxième langue ne peut pas dépasser 50% et l'enseignement bilingue ne peut pas se faire aux dépens du néerlandais. Tout comme en Wallonie, l'enseignement bilingue aux Pays-Bas suit le curriculum normal de l'enseignement monolingue et les élèves passent les examens de fin de cycle dans leur langue maternelle.

PERSPECTIVES

L'aperçu de ce qui se passe en apprentissage des langues étrangères démontre que l'anglais prend de plus en plus les devants. Contrairement à ce qui est proposé par le Conseil européen, les autres langues sont de moins en moins choisies et la connaissance de ces dernières diminue. Aux Pays-Bas la connaissance d'autres langues que l'anglais est devenue tellement minime qu'on ne peut même plus demander à des étudiants universitaires de lire un article en français ou en allemand. En Flandre, la connaissance de l'anglais s'est accrue ces dernières décennies, mais aux dépens de celle du français, et, en Wallonie, le besoin de connaissances en langues est devenu tellement criant que les autorités wallonnes ont cru indispensable d'offrir une formation gratuite en langues via Internet à tous les résidents wallons. Manifestement, même avec une longue tradition de formation en apprentissage des langues et malgré une évolution continue en méthodologie et des efforts considérables de la part des autorités, la préparation au monde plurilingue reste un défi énorme.

Ludo Beheydt

Professeur ordinaire de civilisation et linguistique néerlandaises à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. ludovic.beheydt@uclouvain.be